

- NOTICE DESCRIPTIVE DES CHASSIS UNIC -

TYPE : T 340 A - 6x4

(Moteur à combustion)

Marque : UNIC

Type : T 340 A - 6x4

Genre : Tracteur routier ou
châssis-cabine pour
tracteur routier.

Poids total autorisé en charge 22.000 kg

Poids total roulant autorisé 35.000 kg

Véhicule pouvant circuler sous couvert de l'autorisation spéciale prévue par l'article 48 du Code de la Route dans les conditions de poids ci-après :

Poids total roulant autorisé du véhicule articulé de 35 à 38 tonnes.

Nombre de places assises y compris le conducteur : 3

Constructeur : F.F.S.A. - 140, avenue des Champs Elysées -
75 - PARIS VIII^e

Distributeur : F.F.S.A. - Camions UNIC
3 bis, rue Salomon de Rothschild
92 - SURESNES (Hauts de Seine)

I - CONSTITUTION GENERALE DU VEHICULE :

Nombre d'essieux et de roues 3 essieux, 6 roues (2 roues avant simples)
(4 roues arrières jumelées)

Pneumatiques E 20 X ou équivalents

Roues motrices 4 roues arrières

Constitution du châssis Forme droit, Cadre à 2 longerons en tôle d'acier emboutis en forme de U, entretoisés par des traverses. Dimensions des longerons à la section maxi :

- Hauteur : 310 mm
- Largeur : 92/110 mm
- Epaisseur : 9 mm

La partie AR du cadre est renforcée par des tôles pliées en L d'une épaisseur de 7 mm,
partie supérieure : Longueur 2550
partie inférieure : Longueur 2277
Les renforts sont soudés par points ou bouchonnés à l'intérieur des longerons.

Emplacement du moteur à l'avant vertical

Cabine de conduite avancée.

Empattement (entre essieu avant et axe tandem)	3,475 m
Voie avant au sol	2,011 m
Voie arrière : avec jantes 20 - 7,33 V	1,841 m
Longueur hors tout châssis nu et cabine	6,275 m
Largeur hors tout châssis nu et cabine : avec jantes 20 - 7,33 V	2,469 m
Porte-à-faux avant	1,400 m
Porte-à-faux arrière (compté à partir de l'essieu extrême arrière)	0,746 m
Distance face AR cabine à l'axe d'essieu intermédiaire :	
- cabine normale	2,356 m
- cabine couchette	2,081 m
Distance entre la sellette d'attelage et l'axe du tandem	0,300 à 0,500 m
Largeur hors tout maxi véhicule carrossé	2,500 m
Poids du châssis nu, sans eau, sans combustible, sans accessoires, sans roue de secours, monté sur pneus	7.510 kg
Poids du châssis cabine normale, en ordre de marche sans conducteur, sans sellette d'attelage ni roue de secours	8.540 kg
Poids sur l'AV	4.290 kg
Poids sur l'AR	4.250 kg
Poids du châssis cabine couchette en ordre de marche, sans conducteur, sans sellette d'attelage ni roue de secours	8.610 kg
Poids sur l'AV	4.360 kg
Poids sur l'AR	4.250 kg
Charge maxi sur l'axe de la sellette d'attelage y compris la sellette et son soubassement et la roue de secours :	
- <u>Cabine normale</u> :	
- avec position de sellette à 300	13.250 kg
- avec position de sellette à 500	13.250 kg
- <u>Cabine couchette</u> :	
- avec position de sellette à 300	13.180 kg
- avec position de sellette à 500	13.180 kg
Poids total autorisé en charge	22.000 kg
Charge maxi admissible :	
- sur l'essieu avant	6.500 kg
- sur le tandem arrière	17.000 kg
Poids total roulant autorisé	35.000 kg

Le poids du châssis cabine en ordre de marche peut varier de plus ou moins 2 %.

Pour les véhicules munis d'un ralentisseur, il sera toléré :

- 1°/ Une augmentation de poids total autorisé en charge, correspondant au poids de ce ralentisseur, des accessoires nécessaires à son fonctionnement et à son montage, et ce, dans la limite de 400 kg.
- 2°/ Une augmentation de la charge maxi sur le pont arrière dans la limite de 300 kg.

III - MOTEUR UNIC V 85 S -

Type et cycle	à combustion 4 temps
Nombre et disposition des cylindres	8 en V
Emplacement et commande de distribution	A l'arrière du moteur, côté volant commandée par pignon
Alésage	135 mm
Course	130 mm
Cylindrée	14,886 cm ³
Taux de compression	17
Puissance administrative	40 CV
Carburant normalement utilisé	Gas-oil
Réservoir de carburant	Un, placé sur le côté droit du véhicule, fixé par l'intermédiaire de sangles sur des supports solidaires du longeron.
Capacité du réservoir	300 litres
Régime de rotation du moteur	Maximal 2400 tr/mn - correspondant au couple maximal 1.600 tr/mn - correspondant à la puissance maximale de : 2.400 tr/mn.
Echappement	Silencieux, marque UNIC ϕ 198 mm - Longueur = 1 m, fixé à l'extrémité et sous la boîte de vitesses perpendiculaire au châssis.
Bruits	Le niveau sonore des bruits produits par le véhicule mesuré conformément aux prescriptions de l'A.M. du 25 Octobre 1962 est égal à 91 dBA.
Fumée	Mesure de l'opacité de la fumée d'échappement émise par le véhicule conforme aux prescriptions de l'A.M. du 12 Novembre 1963.
Alimentation	Pompe d'injection à pistons : <u>Marque</u> : SIGMA - CMS - 8D - 100TT - 1R
Graissage	Sous pression par pompe à engrenage. Un voyant lumineux et un manomètre placés sur la planche de bord permet au conducteur de s'assurer du fonctionnement correct de l'installation.
Refroidissement	Par circulation d'eau avec pompe centrifuge et radiateur placé à l'avant. <u>Capacité totale</u> : 56 litres environ.

IV - TRANSMISSION DU MOUVEMENT -

Embrayage : du type à disque fonctionnant à sec.

Boîte de vitesses : Boîte mécanique à 4 combinaisons de marche avant et une marche arrière commandée par un levier à portée de la main du conducteur. Il est adapté à la boîte de vitesses un démultiplicateur qui donne les rapports 1 et 0,73 et double le nombre des vitesses.

Tandem : Ponts arrière et intermédiaire du type OM avec différentiel et couple conique et réduction épicycloïdale dans les moyeux de chaque roue.

Transmission : Par arbre à cardans entre chaque organe.

<u>Couple</u>	<u>Rapport du Pont</u>	<u>Rapport réduction sur les moyeux</u>	<u>Rapport total</u>
19 x 32	0,5937	3,714	0,1598

Combinaison des vitesses	Rapport du démultiplicateur		Démultiplication totale Couple 19 x 32	
	0,73	1	0,73	1
Rapport B. V.	0,73	1	0,73	1
1	0,118	0,162	0,0188	0,0258
2	0,214	0,294	0,0341	0,0469
3	0,391	0,536	0,0624	0,0856
4	0,730	1	0,1166	0,1598
M.AR	0,138	0,190	0,0220	0,0303

Avec des pneumatiques E 20 X (dont la circonférence de roulement est de : 3,3 m) au régime du moteur de 1000 tr/mn, la vitesse atteinte est de :

Combinaison de vitesses	Vitesses en km/h Rapport du démultiplicateur Couple 19 x 32	
	0,73	1
Rapport B. V.	0,73	1
1	3,7	5,1
2	6,7	9,3
3	12,3	16,9
4	23,1	31,6
M.AR	4,3	5,9

Au régime maximum du moteur la vitesse maximum du véhicule ressort à : 76 km/h

Sur demande et suivant utilisation d'autres couples de pont peuvent être montés qui donnent une démultiplication différente.

Poussée : par barres de réaction

Transmission des réactions de freinage : par les ressorts avant et les barres de réactions

Indicateur de vitesses : sur le tableau de bord.

Limiteur de vitesses : un régulateur placé sur la pompe d'injection limite la vitesse du moteur à son régime maximum.

V - SUSPENSION -

1°/ Suspension avant : Deux ressorts semi-elliptiques à lames, placés sur le côté et à l'extérieur des longerons.

Flexibilité : 4,1 %

Amortisseurs hydrauliques à double effet.

2°/ Suspension arrière : Suspension à balanciers comprenant deux ressorts, semi-elliptiques symétriques à l'axe du tandem, à flexibilité variable articulés sur un axe central fixé de chaque côté du châssis.

Flexibilité : 0,89 %

VII - DIRECTION -

Type : à vis globique

Transmission aux roues avant : par volant, leviers et biellettes.

Démultiplication : Nombre de tours du volant de direction pour braquage complet :

- à droite : 2,5

- à gauche : 2,4

Diamètre de braquage : 15,698 m (extérieur pare-chocs).

Ces véhicules sont montés avec servo-direction à commande hydraulique.

En cas de défaillance, commande manuelle normale.

.../...

4x 860 = 3440
 4x 970 = 4230
 7670
 8lt

VII - FREINAGE -

860 cm³ h.
 770 cm³ v

a) Dispositif principal agissant sur l'ensemble des roues :

- Type et nature : Frein à pied à air comprimé agissant par friction sur les tambours solidaires des moyeux des roues. Un levier actionné par un cylindre pneumatique pour chaque roue avant, et par un cylindre double pour chaque roue du tandem arrière, agit sur une came progressive écartant deux mâchoires munies de garnitures comprimées. Les pièces de freinage sont solidaires des corps d'essieux. L'énergie calorifique est dissipée dans l'air ambiant.

<u>Dimensions</u>	<u>Avant</u>	<u>Intermédiaire</u>	<u>Arrière</u>
Largeur des garnitures	125	180	180
Diamètre des tambours	432	420	420
Longueur développée d'une garniture	452	397	397
Surface freinée par roue	1131	1518	1518
Diamètre des cylindres de commande	4"	5"	5"
Coefficient de multiplication interne pour un frein	11,888	11,666	11,666

- Commande et transmission : Une pédale commande la centrale de freinage actionnant le distributeur à deux circuits indépendants.

L'un des circuits alimente les deux cylindres sur l'essieu avant (ϕ 4" - course 120 mm) et les quatre cylindres télescopiques du tandem arrière (ϕ 5" - 4" 1/2 - course 68 mm). L'autre circuit agit avec priorité de freinage sur la valve d'application de la semi-remorque. Réglage des mâchoires par vis.

Il est monté un robinet à main, à dosage progressif permettant d'obtenir le freinage direct de la semi-remorque seule.

- Source d'énergie : Un compresseur entraîné par le moteur, comprime l'air dans les réservoirs fixés sur le châssis. Ces réservoirs ont une capacité totale de 60 dm³ pour le circuit des freins du tracteur et de 20 dm³ pour le circuit des freins de la semi-remorque.

Ces réservoirs ont été éprouvés conformément à la réglementation en vigueur. La pression d'air permettant de réaliser les conditions d'efficacité est de 6,5 bars. Un manomètre indique la pression dans le réservoir principal.

Le contrôle de la pression minimum est assuré par un voyant lumineux au tableau de bord. Le poids freiné par le dispositif principal est égal à celui du véhicule chargé. La décélération réalisée par le véhicule en charge au cours des essais de réception est de 5 m/s².

2262
 3036
 2x 5298
 10596

.../...

b) Dispositif de secours agissant sur les roues arrières du tracteur et sur la semi-remorque :

- Type et nature : Frein à main à air comprimé agissant sur les tambours (voir dispositif principal).
- Commande et transmission : Un robinet à dosage progressif placé à portée de la main du conducteur, met en communication l'air d'un troisième réservoir (30 dm³), muni d'une valve de retenue avec les quatre cylindres télescopiques (ϕ 4" 1/2 - course 68 mm) et les freins de la semi-remorque. Celle-ci devra comporter un système pneumatique de freinage de secours distinct du freinage principal.

Le poids freiné est égal à 80 % du poids total roulant.

La décélération réalisée par le véhicule en charge au cours des essais de réception est de 2,35 m/s².

c) Dispositif de parcage :

- Type et nature : Frein à commande pneumatique agissant sur les tambours arrières. (voir dispositif principal).
- Commande et transmission : Le verrouillage et le déverrouillage sont obtenus par un distributeur à double pilotage placé dans la cabine et muni d'un voyant qui s'allume lorsque le frein est verrouillé.

Ce distributeur alimente les cylindres pneumatiques (ϕ 5" - course 68 mm) qui par l'intermédiaire d'un renvoi agissent sur les cames des roues arrière.

d) Freinage de la semi-remorque :

La pression d'utilisation est d'environ 6,5 bars :

Il est prévu sur le tracteur en attente de liaison avec la semi-remorque trois conduites comportant chacune un robinet d'arrêt.

La première pour le freinage principal, la deuxième pour le freinage de secours, et la troisième pour le freinage automatique en cas de rupture d'attelage.

VIII - CABINE -

Nature : Cabine avancée entièrement métallique, basculante d'arrière en avant. Un voyant visible du siège du conducteur permet de contrôler le verrouillage positif de la cabine avant la mise en service du véhicule.

Portes : Deux à ouverture d'arrière en avant, fermeture par pêne à dispositif de sûreté.

Pare-brise et vitres : Pare-brise agréé. Vitres de portières, lunettes latérales et arrière en matériaux de sécurité.

Aménagement des véhicules : Les cabines T 340 A-6x4 sont conformes aux prescriptions de l'A.M. du 19 Décembre 1958.

IX - ECLAIRAGE ET SIGNALISATION -

Projecteurs anti-brouillard : Deux à l'avant sous le pare-chocs.

Feux de route : Deux à l'avant.

Feux de croisement : Deux à l'avant, d'un type agréé. Réglage par vis. Hauteur conforme au Code de la Route.

Feux rouges arrière : Deux, livrés sur deux plaques fixées de part et d'autre du châssis.

Feux de position avant : Dans blocs optiques, aux extrémités du pare-chocs.

Feux de gabarit : A l'avant, deux fixés latéralement sur la cabine. A l'arrière, deux fixés sur support à l'extérieur des plaques porte-feux.

Signal de freinage : Deux à l'arrière sur les plaques porte-feux.

Indicateur de changement de direction : Feux clignotants placés de part et d'autre du véhicule, pour l'avant sur la cabine et aux extrémités du pare-chocs, pour l'arrière sur les plaques porte-feux.

Dispositifs réfléchissants : Deux agréés, placés sur les plaques porte-feux arrière.

Tous ces dispositifs sont conformes aux prescriptions de l'Arrêté du 16.7.54 modifié.

X - DIVERS -

Avertisseur de route : Air comprimé, modèle agréé.

Emplacement et mode de pose des plaques et inscription réglementaires :

- sur la cabine : Plaque de constructeur placée à gauche sur le tablier central, à l'extérieur de la cabine, sous la calandre, fixée par des rivets.
- sur le châssis : L'indication du type et du numéro d'ordre dans la série du type est frappée à froid sur le longeron, à l'arrière du véhicule et du côté droit, encadrée des poinçons du constructeur.
- sur le moteur : Plaque comportant le type et le numéro, placée sur le bloc-cylindres du côté gauche fixée par des vis Parker.

La numérotation dans la série du type commence au numéro : 385.001

PROCES-VERBAL DE RECEPTION

Il résulte des constatations effectuées à la demande du constructeur le 6 Septembre 1972 que le véhicule n° 385.005 à moteur n° 781, ci-dessus décrit et présenté comme prototype d'une série UNIC type T 340 A-6x4, satisfait aux dispositions des articles : R.54 à R.62, R.69 à R.97, R.103 et R.104 du Code de la Route et des Arrêtés pris en application.

Le châssis-cabine ne satisfait pas aux articles R.61, R.62, R.85 à R.93. La déclaration de mise en circulation devra être accompagnée du présent procès-verbal et d'un certificat délivré par les personnes ayant mis en place l'équipement ou la carrosserie, attestant que le véhicule terminé satisfait aux dispositions des articles précités et à celles de l'article R.104.

Le châssis-nu satisfait aux dispositions des articles R.54 à R.60, R.69 à R.71, R.75, R.79 à R.81 et R.97 du Code de la Route et des arrêtés pris en application. Il ne satisfait pas aux dispositions des articles R.61, R.62, R.72 à R.74, R.76 à R.78, R.82 à R.96 et R.104. Les véhicules carrossés devront faire l'objet d'une réception complémentaire par le Service des Mines avant leur mise en circulation.

Ce véhicule peut circuler sous couvert de l'autorisation spéciale prévue par l'article R.48 du Code de la Route dans les conditions de poids ci-après :
Poids total roulant autorisé du véhicule articulé : de 35 t. à 38 t.

Paris, le 16 Octobre 1972
L'Ingénieur des T.P.E. (Mines)

(Signé : HAZOTTE)

Paris, le 16 Octobre 1972
L'Ingénieur des Mines

(Signé : BIREN)

Vu et Approuvé :
Enregistré sous le N° AU-438-72
Paris, le 16 Octobre 1972
L'Ingénieur en Chef des Mines

(Signé : PROUST)

CERTIFICAT DE CONFORMITE POUR TRACTEUR T340A-6x4 LIVRE EN CHASSIS NU OU CHASSIS CABINE

Nous soussignés, F.F.S.A.-Camions UNIC - 3 bis, rue Salomon de Rothschild - 92 - SURESNES
Constructeur, certifions que le véhicule :

i

- | | | |
|---|---|---|
| 1. Genre : Tracteur Routier | ! | 6. Puissance administrative : 40 CV |
| 2. Marque : UNIC | ! | 7. Carrosserie : Châssis-nu |
| 3. Type : T 340 A-6x4 | ! | Châssis-cabine |
| 4. Numéro dans la série du type : | ! | 8. Nombre de places assises : 3 |
| 5. Source d'énergie : Gas-oil | ! | 9. Poids total autorisé en charge : 22.000 kg |
| 5 bis. Cylindrée : 14,886 cm ³ | ! | 10. Poids total roulant autorisé : 35.000 kg |

Vendu à :

est entièrement conforme au type décrit plus haut.

Suresnes, le

CERTIFICAT DE CONFORMITE POUR TRACTEUR T340A-6x4 AVEC EQUIPEMENT POUR SEMI-REMORQUE

Nous soussignés, F.F.S.A.-Camions UNIC - 3 bis, rue Salomon de Rothschild - 92 - SURESNES -
Constructeur, certifions que le véhicule :

- | | | |
|---|---|--|
| 1. Genre : Tracteur Routier | ! | 7. Carrosserie: pour semi-remorque |
| 2. Marque : UNIC | ! | 8. Nombre de places assises : 3 |
| 3. Type : T 340 A-6x4 | ! | 9. Poids à vide : |
| 4. Numéro dans la série du type : | ! | 10. Poids total autorisé en charge : 22.000 kg |
| 5. Source d'énergie : Gas-oil | ! | 11. Poids total roulant autorisé : 35.000 kg |
| 5 bis. Cylindrée : 14,886 cm ³ | ! | Véhicule pouvant circuler sous couvert de |
| 6. Puissance administrative : 40 CV | ! | l'autorisation spéciale prévue par l'Article |
| | ! | R.48 du Code de la route dans les conditions |
| | ! | ci-après : poids total roulant du véhicule |
| | ! | articulé : de 35 à 38 tonnes. |
| | ! | 12. L x l = 2,5 x 6,275 |
| | ! | S = 15,68 |

Vendu à :

est entièrement conforme au type décrit plus haut.

Suresnes, le